

Page: 1/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 17.08.2021 Date d'impression: 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Emploi de la substance / de la

préparation

Utilisations identifiées pertinentes: utilisation professionnelle.

Remplage et spatule

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Carross

> contact@carross.eu 01.60.27.20.19

Service chargé des renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS07

Page: 2/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Mentions de dangerH226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane 10-25%

EINECS: 236-675-5 & Carc. 2, H351

Reg.nr.: 01-2119489379-17

List no.: 905-562-9 mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène 5-15%

Reg.nr.: 01-2119555267-33 🏇 Flam. Liq. 3, H226; 🕸 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; 🕦 Acute Tox. 4,

H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335

CAS: 1330-20-7 xylène 1-7,5%

Reg.nr.: 01-2119488216-32 H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; SŤOT SE 3, H335;

Aquatic Chronic 3, H412

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle 1-7,5%

Reg.nr.: 01-2119485493-29

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 1-7,5%

Reg.nr.: 01-2119475791-29

(suite page 3)

Page: 3/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 2)

bis(orthophosphate) de trizinc CAS: 7779-90-0

1-<2.5%

EINECS: 231-944-3 🚯 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410

Reg.nr.: 01-2119485044-40

CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc 0.1-<1%

EINECS: 215-222-5 🚯 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410

Reg.nr.: 01-2119463881-32

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures

seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après

un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irréqulière ou d'un arrêt respiratoire.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les

paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de

l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs

déconseillés pour des raisons

de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

> Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

> > (suite page 4)

Page: 4/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes

d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant

d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter

le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus

lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes

d'eau souterraines.

Préventions des incendies et

des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux

et conteneurs de stockage: Indications concernant le Ne conserver que dans le fût d'origine.

stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les

conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 5)

Page: 5/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

C2

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Peau

1330-20-7 xylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Peau

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

Peau

Informations relatives à la

réglementation VLEP (France): ED 1487 12.2020

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL

13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire DNEL 10 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Dermique DNEL 212 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

(suite page 6)

Page: 6/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 5)

Inhalatoire DNEL 442 mg/m3 (acute - systemic effects, workers)

442 mg/m3 (acute - local effects, workers)

221 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

221 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

1330-20-7 xylène

Dermique DNEL 212 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 442 mg/m3 (acute - systemic effects, workers)

442 mg/m3 (acute - local effects, workers)

221 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

221 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

123-86-4 acétate de n-butyle

Dermique DNEL 7 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 960 mg/m3 (acute - systemic effects, workers)

960 mg/m3 (acute - local effects, workers)

480 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

480 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique DNEL 153,5 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 275 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Dermique DNEL 83 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 1 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

1314-13-2 oxyde de zinc

Dermique DNEL 83 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 5 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

PNEC

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC 0,184 mg/l (freshwater environment)

0,0184 mg/l (marine environment)

0,193 mg/l (intermittent releases)

100 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 1.000 mg/kg (freshwater sediment environment)

100 mg/kg (marine sediment environment)

100 mg/kg (soil)

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

PNEC 6,58 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 12,46 mg/kg (freshwater sediment environment)

12,46 mg/kg (marine sediment environment)

PNEC 327 µg/l (freshwater environment)

327 µg/l (marine environment)

Page: 7/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.09.2021
 V- 3.0 (remplace la version 2.0)
 Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 6)

327 µg/l (intermittent releases)

1330-20-7 xylène

PNEC 0,327 mg/l (freshwater environment)

0,327 mg/l (marine environment)

PNEC 12,46 mg/kg (freshwater sediment environment)

12,46 mg/kg (marine sediment environment)

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC 0,18 mg/l (freshwater environment)

0,018 mg/l (marine environment)

0,36 mg/l (intermittent releases)

35,6 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 0,981 mg/kg (freshwater sediment environment)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC 0,635 mg/l (freshwater environment)

0,0635 mg/l (marine environment)

6,35 mg/l (intermittent releases)

100 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 3,29 mg/kg (freshwater sediment environment)

0,329 mg/kg (marine sediment environment)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

PNEC 235,6 mg/kg (freshwater sediment environment)

113 mg/kg (marine sediment environment)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC 0,0206 mg/l (freshwater environment)

0,0061 mg/l (marine environment)

0,1 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 117,8 mg/kg (freshwater sediment environment)

56,5 mg/kg (marine sediment environment)

35,6 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus

lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 8)

Page: 8/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 02.09.2021
 V- 3.0 (remplace la version 2.0)
 Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 7)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas

d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air

ambiant.

Filtre A2/P2

Protection des mains: Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à

la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée

avant l'utilisation.

Temps de pénétration du

matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 ≥ 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection

et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Protection du corps:

Lunettes de protection hermétiques Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:Blanc

Odeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 1 Vol %

 Supérieure:
 15 Vol %

 Point d'éclair
 >23 °C

Température d'auto-inflammationNon déterminé.Température de décomposition:Non déterminé.pHNon applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

l'eau:Pas ou peu miscibleCoefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)Non déterminé.Pression de vapeur à 20 °C:10,7 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,58-1,62 g/cm³

(suite page 9)

Page: 9/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 8)

Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Très visqueuse

Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions

10.4 Conditions à éviter

dangereuses Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition

dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

(suite page 10)

Page: 10/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 9)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

13463-67-7 dioxyde de titane

 Oral
 LD50
 >20.000 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 >10.000 mg/kg (lapin)

 Inhalatoire
 LC50/4 h >6,82 mg/l (rat)

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)

Inhalatoire ATE 1,5 ATE

1330-20-7 xylène

Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire ATE 1,5 mg/l (dust/ mist)

123-86-4 acétate de n-butyle

 Oral
 LD50
 10.760 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 >14.000 mg/kg (lapin)

 Inhalatoire
 LC50/4 h 23,4 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

 Oral
 LD50
 >5.000 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 >5.000 mg/kg (lapin)

 Inhalatoire
 LC50/6 h 4.345 mg/l (rat)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation: Corrosion cutanée/irritation

cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) -

exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

(suite page 11)

Page: 11/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 10)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) -

exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96 h >1.000 mg/l (fish)

EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h >50 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC50/15 min >100 mg/l (microorganisms)

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

LC50/72 h 2,6-8,4 mg/l (fish)

LC50/96h 3.300-4.093 µg/l (Oncorhynchus mykiss)

1330-20-7 xylène

EC50/48 h

LC50/96 h 2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC50/3 h >157 mg/l (microorganisms)

EC50/48 h >3,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) (OECD 202)

EC50/73h 2,2 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96 h 18 mg/l (Pimephales promelas)

TT/16 h 115 mg/l (Pseudomonas putida) 44 mg/l (daphnia)

EC50/72 h 675 mg/l (algae)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96 h >100 mg/l (fish)

EC50/48 h >500 mg/l (Daphnia magna) EC20/30 min >1.000 mg/l (microorganisms)

EC50/72 h >1.000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) EC50 >100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

>100 mg/l (Pimephales promelas)

>100 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 12)

Page: 12/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 11)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

EC50/3 h 5,2 mg/l (microorganisms) EC50/48 h >2,34 mg/l (Daphnia magna)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50/96 h 4,92 mg/l (fish)

EC50/72 h 0,042 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

EC50/24 h 9,4 mg/l (microorganisms) LC50/48 h 1,55 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Biodegradation 75 % (readily biodegradable)

1330-20-7 xylène

Biodegradation >60 % (readily biodegradable)

123-86-4 acétate de n-butyle

Biodegradation 83 % (readily biodegradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Biodegradation 100 % (readily biodegradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7 xylène

BCF 25,9

log Kow < 3,2

123-86-4 acétate de n-butyle

BCF 15,3 (-)

log Pow 2,3

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

log Pow 0,56

12.4 Mobilité dans le sol

123-86-4 acétate de n-butyle

log Koc 1,27

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Koc 1,7

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

(suite page 13)

Page: 13/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 12)

12.7 Autres effets néfastes Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les

égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 PEINTURES

IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnementNon applicable.

Marine Pollutant (IMDG): Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
No EMS: F-E,S-E
Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)5LCatégorie de transport3Code de restriction en tunnelsD/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 14)

Page: 14/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

(suite de la page 13)

"Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

désignées - ANNEXE IAucun des composants n'est compris.Catégorie SEVESOP5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les

équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions

de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 15)

Page: 15/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 17.08.2021

Nom du produit: Apprêt garnissant ECO 2K VHS - Blanc

	(suite de la page 14)
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions
	répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version

précédente: 2.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS: liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: dose dérivée sans effet PNEC: concentration prédite sans effet CL50: concentration létale médiane

LD50: dose létale 50%

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Flam. Liq. 3: Liquide inflammable. Catégorie de danger 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë. Catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2

Carc. 2: Cancérogénicité. Catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. Catégorie de danger 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration. Catégorie de danger 1

Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

Sources Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

FR -

^{*} Données modifiées par rapport à la version précédente